

Deux-Sèvres Compostelle – Mont Saint- Michel

L'HOSPITALITE FAMILIALE en PRATIQUE

Etre Accueillant familial, c'est recevoir pour une soirée et une nuit le Pèlerin traversant notre département, via la voie des Plantagenêts pour aller vers Saint Jacques de Compostelle ou vers le Mont Saint-Michel.

L'Accueillant familial est un bénévole, souvent pèlerin ou ancien pèlerin lui-même, qui ouvre sa maison dans l'esprit de l'hospitalité pèlerine.

C'est un temps privilégié de partage, de convivialité et d'enrichissement mutuel

1 - L'Accueillant familial

- accueille personnellement le pèlerin après sa journée de marche pour un premier temps de convivialité (en général à partir de 16 heures),
- complète sa credencial ou son carnet de Miquelot (lieu et date) et appose un tampon, fait un dessin ou écrit un mot,
- met à sa disposition une chambre, une salle de bain ou salle d'eau (qui peut bien sûr être celle de la famille) et lui fournit linge de lit et de toilette,
- lui facilite l'entretien de son linge. Remarque : après une étape sous la pluie, prévoir quelques journaux (ou un sèche cheveux!) pour sécher les chaussures.
- prépare le repas et le partage avec lui ou lui permet de faire son propre repas,
- lui assure le petit déjeuner du lendemain matin avant son départ,
- lui fournit toutes informations lui permettant d'apprécier la traversée de notre département et, le cas échéant, lui facilite le contact avec les prochaines prochains Accueillants familiaux ou gîtes,
- est à son écoute dans le respect de ses motivations et de ses convictions
- respecte son rythme personnel (temps de pause ou d'isolement, souhait d'échanges ou de découverte de l'environnement...)

2 - Le Pèlerin

- **est respectueux des principes de l'hospitalité pèlerine et de l'esprit du Chemin.**
- demande ou confirme son souhait d'hospitalité 48 heures avant la date prévue. Il s'agit d'une soirée-étape limitée à une nuitée. L'Accueillant, compte-tenu de ses disponibilités, peut accepter ou non la demande d'hospitalité,
- le cas échéant, annule sa réservation dès que possible et au plus tard 24 heures avant la date prévue,
- présente obligatoirement sa Credencial ou son carnet du Miquelot que l'Accueillant date et signe et si possible tamponne afin d'attester de la réalisation de l'étape du jour. *La credencial complétée à chaque étape est souvent exigée dans la plupart des Accueils. Elle permet d'obtenir la Compostela ainsi que le Certificat de distance parcourue lors de l'arrivée à Compostelle ou pour dormir à la Maison du Pèlerin du Mont St -Michel*
- participe, selon ses possibilités, aux frais engagés par l'Accueillant pour le recevoir : il s'agit d'une «libre participation aux frais» ou «donativo».
- accepte de communiquer à l'Accueillant quelques informations d'ordre général pour le suivi statistique annuel des pèlerins traversant les Deux-Sèvres par le Chemin des Plantagenêts. *Ces informations seront centralisées et traitées en interne par l'Association des Amis de Saint Jacques de Compostelle et du Mont Saint-Michel en Deux-Sèvres.*
- pour le respect de la vie privée des Familles accueillantes, le pèlerin s'engage à ne pas diffuser leurs coordonnées précises, que ce soit par téléphone, courriel, blog ou tout autre support de communication.

Et maintenant, profitez de ce temps privilégié de partage, de convivialité et d'enrichissement mutuel !

Association des Amis de Saint-Jacques de Compostelle et du Mont Saint-Michel en Deux-Sèvres

95 rue des Equarts - 79000 NIORT
Mail : 79.compostelle.mt.st.michel@gmail.com

Téléphone : 07 83 12 39 83